

LE BEURRE ET SES ADULTÉRATIONS

Il a été prélevé en juin et juillet derniers dans tous les districts d'inspection du Canada, 211 échantillons de beurre qui, après analyse, ont été classés comme suit, dans le rapport que vient de publier l'analyste en chef du Département du Revenu de l'Intérieur.

Beurre véritable	195
Techniquement adultéré	10
Légèrement inférieur à l'étalon 4	
Adultéré	2
Total	211

Ainsi, 92 pour cent de l'ensemble des échantillons sont conformes à la définition du mot "beurre", telle qu'elle a été récemment établie; c'est-à-dire que les 195 échantillons étaient conformes au type de "beurre véritable" tel qu'il est décrit.

Quatorze échantillons étaient légèrement inférieurs ne contenant pas la quantité de gras du lait exigée. Un échantillon avait un excès d'eau; la limite est fixée à 16 p. c. et, en général, le beurre canadien ne contient guère plus de 10 p. c. d'eau. L'analyste déclare que la quantité moindre de gras que celle exigée au minimum qui, dans une dizaine d'échantillons a été de plus de 1 p. c., est due à un excès d'eau et de sel et vient seulement en toute probabilité d'un manque de soin dans la fabrication. Ces dix échantillons sont classés comme "techniquement adultérés."

Les échantillons désignés comme "adultérés" contenaient en addition au gras du lait une graisse étrangère.

En somme, la grande masse, la presque totalité du beurre que nous consommons est un beurre pur et sain et nous devons nous en féliciter.

ANALYSE DU SEL DE TABLE

L'analyste en chef du laboratoire du Département du Revenu de l'Intérieur a présenté son rapport sur l'analyse de 273 échantillons de sel de table prélevés dans tout le Canada pendant le mois d'Octobre dernier.

D'après l'analyse, et suivant l'étalon adopté aux Etats-Unis, 215 échantillons (ou 78 pour cent de la totalité) ont été reconnus normaux. Sur les échantillons restant, 39 contenaient un excès de matières insolubles dans l'eau. Ces matières, non nocives, consistaient en amidon, carbonate de chaux et autres, évidemment introduites dans le sel pour le rendre moins hygroscopique — en d'autres termes pour empêcher le sel de prendre en pain.

L'analyste termine son rapport en disant: "Il est à espérer qu'avant de recueillir d'autres échantillons de sel, nous aurons un étalon de cet article et qu'alors toute omission de déclarer que des ma-

tières étrangères ont été ajoutées au sel constituera une adultération au sens de la Loi.

UNE ENQUETE

Nous avons eu cette semaine, la visite, à nos bureaux, de M. Jos. E. Duhamel, N. P. et Inspecteur des Bureaux d'Enregistrement de la Province de Québec.

M. Duhamel fait actuellement une enquête relativement à des plaintes qui ont été formulées au sujet de la difficulté d'obtenir de certain bureau d'enregistrement des renseignements intéressant le public.

Nous espérons qu'à la suite de cette enquête les mêmes raisons de plaintes n'existeront plus. Dans le cas contraire, nous nous verrions dans la nécessité de revenir sur cette question qui intéresse tous les propriétaires de la Cité de Montréal et des environs.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Le conseil de la Chambre de commerce du district s'est réuni mercredi, le 25 de ce mois et en a terminé avec toutes les affaires de routine laissées en suspens. M. F. C. Larivière, 1er vice-président occupait le fauteuil.

MM. Ars. Lavallée, C. R., Arthur Décarry, A. A. Larocque, S. D. Joubert et W. H. Dandurand, mis en nomination comme candidats au conseil, ont fait savoir par lettre que leurs occupations les empêchent d'accepter la candidature.

Il reste, par suite de ces démissions, encore trente candidats sur les rangs.

On a brièvement discuté la question de l'amélioration des routes rurales, et le conseil a exprimé sa satisfaction de l'intérêt que porte le gouvernement provincial aux projets d'embellissement de nos chemins publics.

Le secrétaire de la Fédération des Chambres de commerce et des Municipalités invite la Chambre à se faire représenter à la convention de cette société, qui va avoir lieu à Ottawa, dans la salle du conseil de ville. Entre autres questions inscrites au programme se trouve celle de la construction du canal de la Bale Georgienne.

La séance a été ajournée après la mise en nomination de quelques hommes d'affaires, désireux de faire partie de la Chambre.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque a eu lieu mercredi le 25 de ce mois, nous publions, d'autre part, le rapport des Directeurs présenté à cette assemblée.

De ce rapport il résulte que l'exercice 1910 a été fécond ne excellents résultats avec une augmentation sensible des

affaires et des profits substantiels qui ont permis d'augmenter le Fonds de Réserve après paiement des dividendes habituels aux actionnaires, réduction sur l'ameublement, etc.

Le Fonds de Réserve de la Banque Provinciale du Canada est maintenant de \$425,000, représentant 42 ½ % du capital payé, et, ce n'est pas trop s'avancer que de prévoir, pour l'année prochaine, une augmentation qui le portera à la moitié au moins du chiffre du dit capital. Avec l'augmentation constante des affaires de la banque et les apparences d'une nouvelle année de prospérité pour le commerce en général, il n'est pas douteux que le compte de profits et pertes montrera à la fin de l'exercice en cours un solde créditeur très satisfaisant.

L'actif de la banque a passé de \$8,552,101 au 31 décembre 1909 à \$9,578,217.35 au 31 décembre 1910 soit une augmentation de plus d'un million en faveur du dernier exercice.

Les dépôts du public présentent une augmentation de \$900,000 en chiffres ronds, avec un total de \$6,988,142. La clientèle des déposants n'est pas la seule qui soit en progrès, la clientèle commerciale s'est également étendue, à en juger par le chiffre des billets escomptés qui de \$3,755,325 s'est élevé à \$4,327,777.

La Banque Provinciale, comme nos lecteurs le savent, a un bureau de contrôle dont font partie des commissaires-censeurs d'une haute réputation, qui veillent au placement des dépôts sur titres de tout repos, ce qui est une garantie pour les déposants. Ce bureau de contrôle exerce une surveillance semblable à celle des inspecteurs de banque dont la création est inscrite au nouvel acte des banques.

Comme le fait remarquer le rapport des directeurs, ces résultats sont dus, en grande partie, au travail incessant, à l'intelligente activité et au zèle du Directeur-Gérant-Général, M. Tanerède Bienvenu, des officiers supérieurs et des gérants de succursales de la Banque.

Nous ajouterons qu'il est également dû à l'habile direction qu'ont imprimée aux affaires de la Banque, son président, M. Hormisdas Laporte, et ses co-directeurs.

LE MAIRE DU SAULT-AU-RECOLLET

M. Fernand G. Brousseau, agent de la Cie d'assurance Guardian, bien connu dans le monde des affaires à Montréal, ainsi que dans tout le comté de Laval, vient d'être élu maire du Sault-au-Récollet où son père également avait été pendant plusieurs années à la tête du conseil municipal de la même localité.

M. Fernand G. Brousseau est, sans aucun doute, le maire le plus jeune de la province de Québec, il n'est âgé que de 30 ans.

Nos félicitations.